

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFERT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTE n° 99.117

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 16 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

8 NOVEMBRE 1999

**DATE D'AFFICHAGE**

8 NOVEMBRE 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM.GAVEN, BOISNARD, CARRIE , Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. COASSIN représenté par M. CANDAU  
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE  
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS  
Melle ISENDICK représentée par Mme MARTIN  
M. BENOIT représenté par M. GAVEN

**ABSENTS - EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 32

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AU ROC OMNISPORTS

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention  
exceptionnelle de 50.000 Francs au ROC Omnisports.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 50.000 Francs au ROC  
omnisports et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574.40  
du Budget de l'exercice 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 novembre 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS